



*Penser Gruyère - un plan d'action*

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

**Association Régionale la Gruyère (ARG)**

Secrétariat régional  
Rue de la Condémine 56  
1630 Bulle 2  
Tél. 026/919.87.50  
Fax 026/919.87.49  
[www.regiongruyere.ch](http://www.regiongruyere.ch)  
[info@regiongruyere.ch](mailto:info@regiongruyere.ch)

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. INTRODUCTION</b>	p. 3
<b>2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES</b>	p. 3
2.1 <u>Organisation de l'ARG</u>	p. 3
2.2 <u>Activités des différents organes</u>	p. 3
2.2.1 Assemblée des délégués	p. 3
2.2.2 Comité de direction	p. 4
2.2.3 Commissions et groupes de travail	p. 6
2.2.4 Dossiers	p. 14
2.2.5 Travaux du secrétariat régional	p. 15
2.2.6 Représentations du Président	p. 15
<b>3. MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL</b>	p. 17
3.1 <u>Fonds régional d'investissement</u>	p. 17
3.2 <u>Participation globale des communes à l'ARG</u>	p. 17
<b>4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE</b>	p. 17
<b>5. APPROBATION</b>	p. 18

**ANNEXES :** - Utilisation du Fonds régional d'investissement à fin 2015  
- Tableau de participation globale 2016 des communes à l'ARG  
- Comptes 2015

# RAPPORT D'ACTIVITES 2015

## 1. INTRODUCTION

Ce rapport d'activités synthétise le travail réalisé par l'ARG au cours de l'année 2015.

Il comprend d'une part, un compte-rendu du travail des différents organes de l'Association et, d'autre part, les comptes 2015 et annexes y relatives.

## 2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES

### 2.1 Organisation de l'ARG

L'ARG se compose de l'Assemblée des délégués constituée des représentants des 25 communes de la Gruyère, d'un Comité de direction et d'un secrétariat régional.

Le secrétariat régional est assumé par Mme Nadine Gobet, Directrice de la Fédération Patronale et Economique, à Bulle. Elle participe aux travaux du Comité de direction, de la Commission de réflexion et des différentes commissions et groupes de travail spécifiques.

### 2.2 Activités des différents organes

#### 2.2.1 Assemblée des délégués

Elle est composée des représentants des 25 communes que comprend le district de la Gruyère.

L'Assemblée des délégués ordinaire a été convoquée à deux reprises en 2015, les 7 mai et 12 novembre 2015 (procès-verbaux n° 61 et 62).

#### **Le 7 mai 2015, les délégués ont:**

- approuvé à l'unanimité les comptes 2014 de l'ARG
- approuvé à l'unanimité le rapport d'activités 2014 de l'ARG
- élu M. Bernard Rime et Mme Christiane Schwaller, membres du Comité de direction
- accordé, à l'unanimité, un montant de Fr. 60'000.-- pour la réalisation d'une infrastructure destinée à présenter la région lors de manifestations publiques, notamment comme hôte d'honneur au « 1<sup>er</sup> Comptoir de la Singine »
- été informés sur l'avancement du projet de Centre sportif régional, sur la procédure de mise au concours et d'évaluation des offres par le jury ainsi que sur le processus politique et la proposition de transfert du projet à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG
- reçu des informations sur l'avancement des dossiers relatifs aux Etats généraux et sur la gouvernance communale avec la mise au concours d'un poste de juriste à 50%

- été informés de l'avancement du dossier sur les structures d'accueil de la petite enfance et de la mise en ligne du site internet de l'ARG [www.sapeg.ch](http://www.sapeg.ch)
- été informés sur les enjeux de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et ont assisté à la conférence donnée par M. Jean-Claude Verdon, du Bureau Urbasol, intitulée « Répercussions de la nouvelle LAT sur l'avenir de la Gruyère - Etat des lieux et pistes pour une gestion de l'aménagement du territoire à une échelle régionale ».

#### **Le 12 novembre, les délégués ont:**

- approuvé à l'unanimité la contribution de fonctionnement fixée à Fr. 4.50/habitant
- approuvé à l'unanimité le budget 2016
- été informés sur l'interruption de la procédure d'adjudication ainsi que sur le dépôt d'un recours et sur la suite de la procédure
- été informés sur l'avancement du dossier relatif aux structures d'accueil de la petite enfance ainsi que sur les modifications et les nouvelles propositions de documents
- été informés de l'engagement de Mme Thérèse Luchinger, juriste et au sujet du concept de plateforme intranet
- été informés sur la participation de l'ARG, en tant invitée d'honneur, du « 1<sup>er</sup> Comptoir de la Singine » qui a eu lieu du 2 au 6 septembre 2015
- reçu des informations sur les réflexions faites pour l'avenir du district et sur la présentation de l'idée d'une commune unique pour le district de la Gruyère
- reçu des informations sur les Etats généraux « Culture et région » qui ont eu lieu le 20 novembre 2015
- reçu des informations relatives aux élections communales 2016.

#### 2.2.2 Comité de direction

Le Comité de l'ARG se compose comme suit :

- M. Patrice Borcard, Préfet, Président
- M. Yves Grandjean, Conseiller communal de Bulle, Vice-président
- M. Pascal Florio, Conseiller communal de Marsens
- M. Joseph Gremaud, Vice-syndic de Le Pâquier
- Mme Sylvie Magne, Conseillère communale de Bulle
- M. Yves Menoud, Syndic de Bulle
- M. Jean-Marc Piguët, Syndic de Sâles
- M. Bernard Rime, Vice-syndic de Val-de-Charmey
- M. Daniel Schmoutz, Syndic de Corbières
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Lors de la séance du 22 janvier 2015, M. Marc Stauffer, Conseiller communal de Haut-Intyamon a passé le flambeau à Mme Christiane Schwaller, Conseillère communale de Haut-Intyamon.

Le Comité de l'ARG s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2015: les 22 janvier, 26 mars, 27 mai, 27 juin, 27 août et 15 octobre 2015 (procès-verbaux no 282 à 287).

Il a préparé les deux Assemblées des délégués, participé à la Journée officielle de l'ARG du 4 septembre 2015 au « 1<sup>er</sup> Comptoir de la Singine », participé à la soirée d'informations du 16 décembre 2015 sur le projet de commune unique avec vote consultatif et il a suivi les travaux des commissions et groupes de travail.

Le Comité a:

- été régulièrement informé, lors de chaque séance, de l'avancement des travaux des différentes commissions et groupes de travail
- suivi régulièrement l'avancement du projet de Centre sportif régional, organisé et participé à deux séances communes des Comités de l'ARG et de l'AISG, les 19 janvier et 18 septembre 2015
- mis sur pied une séance d'information auprès des députés gruériens afin de les renseigner sur le projet de Centre sportif régional
- créé une Commission informatique
- proposé et nommé M. Florio, en remplacement de M. Stauffer, au sein de CommuNet
- proposé M. Piguet, en remplacement de M. Stauffer, au sein du Conseil d'administration de Télégruyère SA
- remercié M. Stauffer pour son engagement, durant de nombreuses années au sein de l'ARG, et d'avoir accepté de renouveler son mandat auprès du Conseil d'administration de Golden Pass jusqu'à la fin de la législature
- accepté de verser Fr. 5'000.--/année à titre de location pour l'Incubateur Sud dès 2016
- entendu un exposé de M. Jean-Claude Verdon, du Bureau Urbasol sur les « Répercussions de la nouvelle LAT sur l'avenir de la Gruyère »
- rencontré, dans le cadre du Centre sportif régional et en collaboration avec l'AISG, divers acteurs issus des milieux sportifs, politiques, administratifs, etc.
- engagé Mme Luchinger, juriste, à un taux d'activité de 50% pour la gouvernance communale
- accepté à l'unanimité que la part de TVA remboursée à la Société des Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA et revenant à l'ARG soit affectée à un Fonds d'investissements et que la répartition soit faite proportionnellement aux investissements des sociétés membres
- décidé que la part revenant à l'ARG suite à un arrangement conclu pour la prise en charge, par les assureurs en responsabilité civile, d'une partie du dommage causé à la station aval de Charmey soit remboursée à l'ARG et que, sur ce montant, la part allant à la Commune de Val-de-Charmey lui soit remboursée
- examiné la demande de financement de la Société des Remontées Mécaniques de La Berra
- approuvé les comptes 2014
- approuvé le rapport d'activités 2014
- approuvé le budget 2016
- organisé les Etats généraux sur le thème « Culture et région »
- décidé de la création d'un Groupe de travail Fusion de communes
- organisé, dans le cadre du Groupe de travail Politique foncière active, la matinée d'informations et les ateliers du 22 septembre 2015
- mis sur pied la soirée d'informations du 16 décembre 2015 destinée aux élus communaux sur le projet de Commune unique, avec vote consultatif

- organisé une soirée d'informations destinée aux communes concernant les propositions de documents relatifs à l'harmonisation des procédures et tarifs pour les structures d'accueil de la petite enfance.

### 2.2.3 Commissions et Groupes de travail

#### ***Commission de réflexion***

Elle est chargée d'examiner les objets à traiter par le Comité de direction et de procéder à des analyses particulières permettant une prise de position en toute connaissance de cause par les organes de décision.

Cette commission comprend le Président du Comité de direction, M. Borcard et deux autres membres du Comité, MM. Grandjean et Schmoutz ainsi que la Secrétaire régionale.

#### ***Commission des finances***

Elle est chargée d'examiner tous les aspects concernant les finances de fonctionnement de l'ARG, du Fonds régional d'investissement, ainsi que certains aspects particuliers.

Elle est composée de deux membres du Comité de direction, M. Menoud, M. Florio et de la Secrétaire régionale.

#### ***Commission des affaires communales***

Elle est chargée d'examiner les problèmes spécifiques aux communes et notamment les projets de lois dans le cadre de procédures de consultation.

Elle a poursuivi ses travaux relatifs aux structures d'accueil de la petite enfance. Elle a analysé et examiné les grilles de référence LStE, publiées le 2 juin 2014 et recommandées par la Direction de la santé et des affaires sociales ainsi que différents documents et concepts.

Le 3 décembre 2015, elle a réuni les communes gruériennes et l'Accueil familial de jour lors d'une soirée d'information destinée à communiquer les changements proposés et l'harmonisation de documents et tarifs pour l'ensemble du district, soit:

- 1) Règlement des subventions communales
- 2) Formulaire de demande pour la détermination de la subvention
- 3) Grilles de référence
- 4) Modèle de convention relative à l'Accueil extrafamilial de jour.

Ces derniers ont été mis en consultation auprès des communes et leur remarques seront analysées au début de l'année 2016. Ils seront ensuite retravaillés et envoyés aux communes, avant d'être présentés aux structures d'accueil.

Cette commission est composée de M. Menoud (Président), M. Florio, Mme Magne, M. Rime, Mme Schwaller et de la Secrétaire régionale.

## **Commission du Centre sportif régional de la Gruyère**

La Commission du Centre sportif régional de la Gruyère a été dissoute et remplacée par la Commission du jury, composée de représentants issus de divers milieux et au bénéfice de compétences spécifiques. Diverses séances ont également eu lieu au sein des sous-commissions ainsi qu'avec divers partenaires.

L'objectif de la Commission du Centre sportif est de coordonner le mandat qui a été confié à la Société Ernst & Young, d'analyser financièrement et juridiquement le projet de Centre sportif. Les objectifs du projet sont:

- assurer les missions d'intérêt général, à savoir la patinoire et la piscine qui sont les éléments fondamentaux
- assurer un engagement financier qui soit minimal et stable pour les communes durant toute la durée du contrat
- accroître l'attractivité de la région pour le tourisme sportif et de loisirs
- compléter l'offre en infrastructures dans une région jeune, en pleine croissance démographique.

Le projet de Centre sportif a été divisé en deux parties, l'une avec un programme obligatoire à charge des collectivités publiques (piscine, patinoire) et l'autre prévoyant un programme optionnel à charge du partenaire privé.

La première étape de l'étude réalisée par Ernst & Young consistant à définir le concept général de Centre sportif est achevée.

La deuxième étape, scindée en deux parties soit la préparation de l'appel d'offres et la réalisation de l'appel d'offres a pu débuter. La phase de « Préparation et accomplissement de la procédure d'appel d'offres » a été réalisée avec la mise au concours publiée le 19 septembre 2014.

Dans l'objectif de permettre aux communes de se prononcer en toute connaissance de cause sur l'engagement financier nécessaire, différentes variantes ont été affinées et examinées de très près. Le mode de financement retenu et envisagé consiste en une collaboration entre les secteurs privé et public. Les collectivités publiques achètent des prestations à un partenaire privé, le privé étant responsable de les fournir selon un cahier des charges détaillé et clairement défini à un prix fixé d'avance à long terme et de manière contractuelle.

En 2014, quatre consortiums ont répondu à l'appel d'offre de présélection. Le 15 janvier 2015, suite à la séance de pré-qualification, trois consortiums ont été retenus en vue de soumettre une offre pour le projet de Partenariat Public-Privé. Un consortium a été éliminé pour non-respect des conditions générales de participation et du fait que les projets de référence ne correspondaient pas à la complexité d'un tel centre sportif.

Par la suite, deux consortiums ont uni leurs forces en fusionnant leurs projets. Au final, ce sont donc deux projets qui ont été soumis à l'appréciation de la Commission du jury qui s'est réunie les 9, 10 et 11 septembre 2015. Lors de son examen, la Commission du jury a constaté que le projet fusionné s'était écarté des critères définis et que son coût était nettement supérieur. Au vu des grandes différences

constatées et, étant donné que, durant cette procédure, il n'est pas possible d'orienter un projet, la Commission du jury est arrivée à la conclusion que les écarts du projet fusionné étaient trop importants pour pouvoir être retenus par la suite. Fort de ce constat, et après avoir requis les conseils du Bureau Ernst & Young, la Commission du jury a stoppé la procédure de qualification et elle a décidé de ne retenir que le projet qui répondait aux exigences posées. Elle a établi son rapport le 11 septembre 2015.

Les responsables du projet écarté ont décidé de déposer un recours contre cette mise à l'écart, ce qui a eu pour effet de suspendre la procédure et, par voie de conséquence, de suspendre également le processus politique. La Préfecture de la Broye a été nommée pour statuer dans ce dossier.

Dans l'intervalle, étant donné que les statuts de l'ARG ne lui permettaient pas de se charger jusqu'au bout de ce dossier et qu'il était plus logique que le Centre Sportif de la Gruyère soit porté par l'Association intercommunale « Sports en Gruyère », les délégués, réunis en Assemblée extraordinaire le 26 août 2015, ont accepté que l'AISG reprenne ce projet, charge à elle, au terme du processus, de modifier ses propres statuts en conséquence. M. Pascal Lauber, Président de l'AISG et Syndic de Morlon tient régulièrement l'ARG informée de l'évolution du dossier.

Dès que la Préfecture de la Broye aura tranché, l'AISG sera en mesure d'informer sur la poursuite du dossier.

#### ***Sous-commission « Politique du Centre sportif régional de la Gruyère »***

Cette sous-commission est composée de:

- M. Patrice Borcard, Président
- M. Claude Ambrosini
- M. Carlo Gattoni
- M. Benoît Gisler
- M. Dano Halsall
- M. Pascal Lauber
- M. Charles Morel
- M. Pierre Schroeter
- M. Nadir Solenghi
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

L'objectif de la sous-commission « Politique du Centre sportif » est d'examiner les différents aspects politiques et économiques, de définir des stratégies de communication, de favoriser l'acceptation des décisions au niveau démocratique, de mobiliser la population et les milieux concernés, de rassembler des moyens financiers complémentaires, y compris les subventions cantonales et fédérales et de susciter le soutien des milieux économiques.

Elle s'est réunie le 16 juin 2015.

### **Commission « Transports »**

Cette commission est composée de:

- M. Jean-Marc Piguet, Président
- M. Jean-Marc Beaud
- M. Jean-Marie Castella
- M. Pascal Florio
- M. Yves Sudan
  
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Elle ne s'est pas réunie en 2015.

Cette commission a été mise sur pied pour examiner les fiches d'action concernant les transports qui figurent dans le Programme de Développement Régional.

Sur demande d'une commune gruérienne et par décision du Comité de direction du 25 juin 2015, il a été décidé de lui confier l'examen des transports scolaires 2018 dans le cadre de la nouvelle Loi scolaire.

### **Groupe de travail « Avenir des chalets d'alpage et paysages »**

Il est composé de:

- M. Patrice Borcard, Président
- M. Henri-Pierre Blanchard, Conseiller communal de Corbières
- M. Romain Castella, Gérant de l'Association de promotion des produits terroir et Député
- M. Philippe Dupasquier, Société fribourgeoise d'économie alpestre
- Mme Viviane Gachet, Conseillère communale de Charmey
- M. Jean-Pierre Galley, Patrimoine Suisse Section Gruyère-Veveyse
- Mme Sylvie Genoud, Pro Fribourg
- M. Pascal Krayenbühl, Service de l'agriculture
- M. Frédéric Ménétrety, Chambre fribourgeoise d'agriculture
- M. Jean-Paul Meyer, Autorité foncière cantonale
- M. Henri Nuoffer, Autorité foncière cantonale
- M. Stanislas Rück, Service des biens culturels
- M. Patrick Rudaz, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
- M. Vincent Steingruber, Service des biens culturels
- M. Christophe Valley, Charmey Tourisme
  
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Ce Groupe de travail ne s'est pas réuni en 2015.

L'objectif de ce Groupe de travail est de mettre en place, pour les communes propriétaires de chalets, des stratégies et des perspectives nouvelles, de proposer des pistes réalistes qui tiennent, à la fois compte des exigences légales, mais aussi des contraintes financières communales. Notre canton compte 1'400 chalets dont, quelque 900 sont situés dans le district de la Gruyère. Un rapport final est en cours d'élaboration et l'inventaire des chalets d'alpage mis à jour par l'ARG sera annexé.

### **Groupe de travail « Etats généraux »**

Pour l'édition 2015, ce Groupe de travail est composé de:

- M. Patrice Borcard, Président
- M. Jean Godel, journaliste de La Gruyère
- Mme Marie-France Roth Pasquier, responsable de la Culture auprès de la Ville de Bulle
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

L'objectif des « Etats généraux » est de mettre sur pied, une fois par année, un après-midi de conférences dont le thème principal doit traiter des défis auxquels notre région est confrontée tant sur le plan politique, économique, de développement, de mobilité, etc. Cette manifestation publique est l'occasion de réunir les représentants des autorités du district ainsi que toutes personnes intéressées afin de débattre et d'échanger leur point de vue respectif.

Quatre séances ont eu lieu les 14 avril, 18 mai, 30 juin et 15 septembre 2015. Le thème choisi fut « Culture et région ». Différents intervenants ont été invités à s'exprimer.

Les Etats généraux se sont déroulés le 20 novembre 2015, à la Salle polyvalente La Lisière, à Sâles. Plus de 80 personnes ont suivi ces conférences. La Banque Raiffeisen était le sponsor principal.

### **Groupe de travail « Fusion de communes »**

Il est composé de:

- M. Patrice Borcard, Président
- Mme Antoinette Badoud
- M. Eric Barras
- M. Gabriel Kolly
- M. Pascal Lauber
- M. David Macheret
- M. Yves Menoud
- Mme Marie-Claire Pharisa
- M. Jean-Marc Piguet
- M. Jean-Claude Schuwey
- M. Stéphane Sudan
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

L'objectif de ce Groupe de travail est d'amener des réflexions sur les fusions de communes et l'avenir de notre district et d'ouvrir un débat public. Et si La Gruyère ne formait plus qu'une seule commune ? Cette idée a été favorablement accueillie durant le printemps, au sein de la Conférence des syndicats et un groupe de travail a été créé au sein de l'ARG.

Les défis auxquels sont confrontées les communes deviennent de jour en jour plus complexes et pointus et, de plus en plus souvent, ils sont englobés dans la gestion régionale. Certaines missions ne peuvent plus être accomplies au niveau communal

mais elles doivent être réalisées au niveau d'associations intercommunales ou régionales.

Fort de ce constat, le Groupe de travail s'est réuni à quatre reprises, la première fois le 19 juin 2015 lors de laquelle une orientation a été donnée à ce projet à l'échelle du district, le 31 août, le 30 septembre, séance à laquelle a été invité le M. le Professeur Bernard Dafflon pour présenter le concept de microrégion et enfin il s'est réuni le 12 novembre 2015 pour préparer la séance destinée à tous les conseillers communaux en vue d'un vote consultatif.

Ces séances ont permis à chacun d'exprimer ses réflexions et ses visions d'avenir qu'elles soient ou non en faveur d'une commune unique. La nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire imposera une gestion régionale de l'aménagement tout comme la gestion des EMS et du Service des pompiers qui se fait au niveau régional.

Afin de pouvoir disposer d'un maximum d'informations, des contacts ont été pris avec le Service des communes, l'Association des Communes Fribourgeoises, la Conférence des syndicats ainsi que diverses personnes ayant œuvré lors de la fusion d'autres communes ainsi que des politiciens. Des contacts seront également pris avec les représentants de communes qui ont été créées lors de grandes fusions.

Trois variantes ont été analysées:

- un plan de fusion
- une microrégion dont le fonctionnement a été présentée au Groupe de travail par le Prof. Dafflon microrégion
- la commune unique.

Par ailleurs, un inventaire des tâches communales a été demandé afin de savoir précisément quelles tâches devraient rester auprès des communes.

Afin de pouvoir connaître la tendance des élus communaux et de leur communiquer un maximum d'informations, le Groupe de travail les a conviés à participer à une soirée d'information qui a eu lieu le 16 décembre 2015, à la Salle du CO2 à la Tour-de-Trême. Une publication intitulée « Fusion des communes de la Gruyère » a été éditée et remise aux élus communaux. Dans le but de connaître l'avis des élus face à ce projet, un vote consultatif à bulletin secret a été organisé. 82% des élus se sont prononcés en faveur de ce projet et de son dépôt dans des délais à définir, soit entre 2018 et 2020.

Il appartient maintenant au Groupe de travail de répondre aux questions des élus et de la population, à prendre en compte les différents aspects qui suscitent des craintes (perte d'identité villageoise et d'autonomie communale, fusions de sociétés, proximité des services, représentation des pouvoirs législatifs et exécutifs, etc.) et à poursuivre ses travaux afin de présenter un concept concret de commune unique.

## **Groupe de travail « Politique foncière active régionale »**

Il est composé de:

### Représentants ARG

- M. Patrice Borcard, Président de l'ARG
- M. Yves Grandjean, délégué de l'ARG et Conseiller communal de Bulle
- M. Jean-Marc Piguet, délégué ARG et Syndic de Sâles

### Représentants Mobul

- M. Yves Sudan, Président de Mobul et Conseiller communal de Bulle, Président
- Mme Antoinette Badoud, déléguée de Mobul et Syndique du Pâquier
- M. Nicolas Dousse, délégué de Mobul et Conseiller communal de Riaz
- M. Pascal Lauber, délégué de Mobul et Syndic de Morlon
- M. Daniel Tercier, délégué de Mobul et Syndic de Vuadens
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Le Groupe de travail de l'ARG s'est réuni à trois reprises, les 10 février, 26 mars et 30 avril 2015. Le Groupe de travail au complet s'est réuni deux fois, les 25 juin et 17 décembre 2015. Le 22 septembre 2015, a eu lieu une matinée d'informations et de travail.

Ce Groupe de travail a été créé en collaboration avec Mobul suite à la votation de mars 2013 et ses conséquences sur l'aménagement du territoire. Son but est de permettre au district de la Gruyère de poursuivre son développement de manière harmonieuse avec pour objectif la mise en place d'une stratégie dynamique de développement et la gestion de son aménagement du territoire, notamment au niveau des places de travail.

Le 4 décembre 2014, l'Assemblée des délégués a attribué un mandat d'étude au Bureau Urbasol, à Givisiez car ce sujet suscite autant de questions que d'inquiétudes quant à la mise en œuvre de la loi. En outre, il s'agit de voir quels sont les instruments qui doivent être mis en place afin de réfléchir à l'avenir de notre district, en matière de places de travail principalement.

Il paraît évident que la nouvelle LAT, comme le moratoire qu'elle entraîne, réclamera de la part des acteurs de l'aménagement du territoire – notamment les communes – de trouver des solutions inédites. Le souhait est de disposer d'une vision exhaustive de toutes les zones d'activité du district afin de pouvoir envisager des stratégies de développement. En outre, afin de répondre à l'étroitesse des marges de manœuvre à l'intérieur des frontières communales, il sera indispensable de collaborer au niveau régional.

Le 22 septembre 2015, a eu lieu une matinée d'informations à laquelle ont participé les représentants des communes ainsi que les milieux économiques intéressés. Le Bureau Urbasol SA a présenté 5 thèmes de réflexion.

- Développement de nouvelles zones d'activités
- Requalification des zones d'activités existantes
- Echanges de droits à bâtir et politique foncière
- Infrastructures et équipements touristiques
- Atouts des communes situées hors de l'Agglo

Ensuite, des ateliers de travail ont été formés et chaque groupe a établi une feuille de route portant sur les réflexions suivantes :

- « Quelle région laisser à nos enfants et à nos petits-enfants ? »
- Pistes de développement.

Le Bureau Urbasol a prévu de rendre son rapport final dans le courant de l'année 2016.

Le Groupe de travail s'est également penché sur le traitement d'un cas concret de mises en zone et de compensations et sur la mise en place d'une politique foncière de district.

### **Groupes de travail Valorisation des rives du Lac de la Gruyère**

Le COPIL Valorisation des rives du Lac de la Gruyère est composé de:

- Mme Joëlle Nicolet, Innoreg FR, Cheffe de projet
- M. Patrice Borcard, Président de l'ARG
- M. Pascal Charlet, La Gruyère Tourisme
- Mme Christel Fromaigeat-Repond, Commune de Corbières
- M. Pascal Lauber, Commune de Morlon
- M. Dominique Macheret, Président de l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère
- M. Jacques Pasquier, Président SD Broc, Botterens, Villarbeney et Morlon
- Mme Yolande Peisl-Gaillet, Chargée d'affaires Pro Natura Fribourg
- M. Patrick Perrottet, Président SD Lac de la Gruyère et gérant du camping de Gumefens
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Il s'est réuni le 2 novembre 2015.

Le porteur du projet est l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère et des acteurs importants, tels que Groupe E, sont également consultés. Les objectifs globaux sont de valoriser le Lac de la Gruyère et ses rives pour en faire un atout touristique du canton, améliorer l'attractivité du site et résoudre la question de la mobilité qui, par endroits, pose des problèmes.

Très prisé par les randonneurs, notamment suite à l'ouverture du Sentier du Lac de la Gruyère est un atout de la région qui est encore très peu exploité au niveau touristique. Une première réflexion, tant au sujet de l'information, des offres touristiques, des infrastructures que de la mobilité a été menée pour développer au mieux cette zone.

Dès lors, un groupe de travail a été constitué au mois de mai 2015 afin de développer un premier concept de valorisation des rives du lac qui débouche sur une demande de soutien à la Nouvelle Politique Régionale (NPR).

Afin de déposer le dossier de demande NPR, un concept de faisabilité a été réalisé. Un inventaire de l'offre existante ainsi que des projets connus a été établi et une vision a été réalisée selon les pôles de développement définis par le Plan directeur

des rives du Lac de la Gruyère. Le rapport a conclu que le Lac de la Gruyère est « encore un diamant brut » et que sa valorisation est indéniable.

Une étude de mobilité sera également déposée en 2016.

### **Groupe de travail « 1<sup>er</sup> Comptoir de la Singine »**

Il est composé de :

- M. Patrice Borcard, Président de l'ARG
- M. Pascal Charlet, La Gruyère Tourisme
- Mme Isabelle Raboud-Schüle, Musée gruérien
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Il est réuni à huit reprises: les 13 janvier, 13 février, 6 mars, 25 mars, 29 avril, 22 mai, 26 juin et 3 août 2015.

L'Assemblée des délégués du 7 mai 2015, a accepté, à l'unanimité, de participer à hauteur de Fr. 60'000.-- aux coûts de réalisation de base du stand de la Gruyère. L'entreprise Raboud Group SA a été chargée de sa réalisation et a apporté sa contribution en tant que sponsor.

Grâce à cette décision, l'ARG fut présente en tant qu'hôte d'honneur au « 1<sup>er</sup> Comptoir de la Singine » qui s'est déroulé du 2 au 6 septembre 2015. Ce fut l'occasion pour notre district de présenter une image novatrice et dynamique de la Gruyère. Cinq partenaires se sont associés à cette aventure, il s'agit d'UCB Farchim SA, l'Ecole du Métal, le Musée gruérien, La Gruyère Tourisme et Jaun-Tourismus qui ont chacun pu disposer d'un module pour se présenter aux visiteurs.

La Journée officielle de l'ARG a eu lieu le 4 septembre 2015 et elle a réuni les représentants de toutes les communes gruériennes, les autorités ainsi que les représentants de nos communes singinoises voisines.

Le stand d'exposition de l'ARG est modulable et démontable et il est mis gratuitement à la disposition des communes gruériennes.

## 2.2.4 Dossiers

### **Gouvernance communale**

La première étape a été réalisée. Mme Thérèse Luchinger, juriste, a été engagée à 50% et elle a débuté son activité le 1<sup>er</sup> août 2015. Durant ses cinq mois d'activité, 20 communes - sur les 25 que compte notre district - ont pris contact avec le service juridique de l'ARG. Les questions posées ont été diverses et ont touché de nombreux domaines: droit de la construction (permis de construire, opposition, permis d'occuper, choix de procédure, travaux etc.), droit du voisinage, droit fiscal, droit administratif général, droit du personnel communal ou encore droit civil et des assurances sociales. Un tel éventail de questions montre bien les besoins des communes et la nécessité pour ces dernières de pouvoir faire appel à un service juridique.

La 2<sup>ème</sup> étape du concept se trouve dans sa phase d'élaboration. A l'avenir, les communes gruériennes pourront accéder à une plateforme destinée à leur seul usage et sur laquelle, elles pourront consulter des informations anonymisées leur permettant de résoudre des situations ou des problèmes qui se posent souvent, de manière assez identique, dans toutes les communes. Mme Luchinger est bien atteignable par téléphone ou par écrit.

#### 2.2.5 Travaux du secrétariat régional

La Secrétaire régionale, Mme Nadine Gobet, a participé aux travaux des commissions, de plusieurs groupes de travail et a tenu avec son assistante les procès-verbaux des séances des différents organes de l'ARG. Elle a également administré les comptes et le Fonds régional d'investissement.

Sur la base du mandat de prestations de la Promotion économique du canton de Fribourg, le secrétariat a mis à jour la liste des terrains d'activité en mains publiques, disponibles en Gruyère, qui figurent également sur le site internet.

La Secrétaire régionale a pris part à trois séances de la Conférence des régions INNOREG FR ainsi qu'à plusieurs séances concernant la politique foncière active. Elle a également participé à trois séances relatives au projet d'incubateur d'entreprises InnoSud-FR développé et mis en place avec Fri Up en collaboration avec l'ARG et la région Glâne-Veveyse, dans les locaux de l'ancien Arsenal de Vaulruz.

En tant que représentante des régions, Mme Gobet a pris part à une séance du Comité de pilotage du Pôle scientifique et technologique Fribourg qui a été dissous pour l'année 2016, vu que ses activités sont reprises par Innosquare.

#### 2.2.6 Représentations du Président

Il a également pris part à différentes réunions avec les instances politiques en relation avec le suivi du projet du futur Centre sportif de la Gruyère et il a participé à diverses séances de la commission du Centre sportif.

Parallèlement, il a participé à de très nombreuses séances des commissions ou groupes de travail de l'ARG.

D'autre part, la structure politique du canton de Fribourg attribue aux Préfets de nombreuses tâches du ressort de la région. Dans ce sens, le Président de l'ARG a œuvré activement dans les domaines suivants, en qualité de Préfet de la Gruyère (cf. liste spécifique ci-après).

Le Président a, par ailleurs, entretenu régulièrement des contacts avec les entreprises et représentants des milieux économiques de la région.

## Activités de M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère, durant l'année 2015.

Institution	Fonction exécutive	Fonction au sein de l'assemblée des délégués
Association des Communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation du district	Président	Président
Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)		Président
MOBUL		Président
Association Régionale la Gruyère (ARG)	Président	Président
Association "Stop Violence en Gruyère"	Président	Président
Association Touristique de la Gruyère (ATG)	Membre invité du Comité	
Commission du Collège du Sud	Président	
Commission soins à domicile et aide familiale	Président	
Commission EMS de la Gruyère	Président	
Commission cantonale de l'archivage	Membre	
Fondation Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère	Président du Conseil	
Fondation du château de Gruyères	Vice-président du Conseil	
Fondation Pro Gruyères	Président du Conseil	
Fondation Rieter	Président du Conseil	
Fondation Rose Loretan	Président du Conseil	
Conférence des Préfets du canton	Membre, secrétaire	
Comité de pilotage du Plan directeur cantonal	Membre	

### **3. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL**

#### **3.1 Fonds régional d'investissement**

Le Fonds régional d'investissement, décidé en 1997 lors de l'adoption des nouveaux statuts de l'ARG, était fixé à Fr. 12'000'000.–. Ainsi, il était prévu de l'alimenter par les contributions ordinaires des communes jusqu'en 2012, à raison de Fr. 1'000'000.– par année jusqu'en 2003 et de Fr. 625'000.– de 2004 à 2011.

L'Assemblée des délégués a décidé, le 11 octobre 2006, de recapitaliser ce Fonds, à raison de Fr. 1'000'000.– dès 2007 au lieu de Fr. 625'000.– par année et ce, jusqu'en 2020 y compris, au lieu de 2011.

La région accorde une aide sous forme de fonds, prêt, prise de participation, garantie de prêts ou prise en charge d'intérêts pour des projets d'intérêt régional accepté au préalable par l'Assemblée des délégués de l'ARG.

L'aide se compose d'une participation de toutes les communes de la région pour 70% (prélèvement dans le Fonds régional) et de contributions supplémentaires d'investissement qui sont dues par la ou les communes directement intéressées à la réalisation du projet d'intérêt régional. La part de ces contributions supplémentaires s'élève à 30% du total des aides de l'ARG, soit 20% à charge des communes-sièges et 10% pour les autres communes intéressées.

Les aides octroyées par le Fonds régional d'investissement sont déterminées par les articles 21 à 27 et les articles 30 et 31 des nouveaux statuts de l'ARG approuvés lors de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2007.

A fin 2015, les contributions encaissées s'élevaient à Fr. 17'875'000.– et l'utilisation effective et décidée du fonds à Fr. 19'989'489.65, selon tableau annexé.

#### **3.2 Participation globale des communes à l'ARG**

En 2015, les communes ont versé une contribution de fonctionnement de Fr. 4.50 par habitant, pondéré à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'indice du potentiel fiscal (IP), soit Fr. 226'462.70.– au total et ont alimenté le Fonds régional d'investissement à raison de Fr. 1'000'000.–.

Le tableau de participation globale figure en annexe.

### **4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE**

Les comptes de fonctionnement de l'ARG pour 2015 figurent en annexe. Ils seront approuvés lors de la prochaine Assemblée des délégués qui aura lieu le 19 mai 2016.

## 5. APPROBATION

### Rapport d'activités 2015

approuvé par le Comité de direction de l'ARG en séance du 20 avril 2016, à Bulle.

#### AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE L'ARG

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



# ANNEXES

## UTILISATION DU FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT CONTRIBUTIONS ORDINAIRES D'INVESTISSEMENT

Situation à fin 2015

### Financement du Fonds jusqu'à fin 2020

De 1997 jusqu'en 2003	Fr.	1'000'000.00
De 2004 jusqu'en 2006	Fr.	625'000.00
De 2007 jusqu'en 2020	Fr.	1'000'000.00

### Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2015

Remontées mécaniques - travaux urgents	Fr.	327'600.00
Renouvellement des remontées mécaniques	Fr.	4'900'000.00
Espace Gruyère	Fr.	2'100'000.00
Canons à neige Jaun	Fr.	98'000.00
Etude Rives du lac (Fr. 248'199.15 - Fr. 75'000.-)	Fr.	173'199.15
Canons à neige La Berra	Fr.	274'400.00
Concept touristique régional (Fr. 196'100.50 - Fr. 63'000.-)	Fr.	133'100.50
Salle de spectacle du CO	Fr.	1'400'000.00
Centre thermoludique de Charmey	Fr.	700'000.00
Canons à neige La Berra	Fr.	59'611.00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère	Fr.	450'000.00
Etude Centre sportif régional	Fr.	272'187.00
Bus-pyjama (2009 - 2012)	Fr.	176'819.00
Téléphérique de Moléson et télésièges de Jaun et Charmey	Fr.	5'398'400.00
Participation aux frais d'exploitation de RMF SA	Fr.	108'750.00
Musée gruérien	Fr.	350'000.00
Piscine de Marsens	Fr.	52'500.00
Crédit complémentaire télésiège de Charmey (Fr. 221'273.- - Fr. 65'000.- de remboursement d'assurances)	Fr.	156'273.00
Télésiège de La Berra	Fr.	1'781'500.00
Etude Ernst & Young pour le projet de Centre sportif (2ème phase : part ARG = Fr. 230'000.-)	Fr.	150'911.00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère : solde	Fr.	50'000.00
Stand pour le Comptoir de la Singine	Fr.	60'000.00
Etude de planification régionale par Urbasol (Fr. 90'000.-)	Fr.	46'270.00

### Décidée mais non versée :

Projets de remontées mécaniques : télésiège de Moléson	Fr.	647'150.00
Etude Ernst & Young pour le projet de Centre sportif (2ème phase)	Fr.	79'089.00
Etude de planification régionale d'Urbasol	Fr.	43'730.00
	Fr.	769'969.00

**TOTAL** Fr. **19'989'489.65**

### Avances du fonctionnement ARG au Fonds Régional d'investissement

Avances 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011	Fr.	510'897.05
Remboursement des avances en 2012 - 2013 - 2014 - 2015	./. Fr.	198'107.15
	Fr.	<b>312'789.90</b>

### Mode de financement jusqu'au 31.12.2015

Cotisations au Fonds (de 1997 à 2015 y compris)	Fr.	17'875'000.00
Emprunts (ATFx)	Fr.	3'000'000.00
Prêt du fonctionnement ARG au Fonds Régional d'investissement	Fr.	312'789.90
<b>TOTAL</b>	Fr.	<b>21'187'789.90</b>

### Solde disponible dans le Fonds Régional jusqu'en 2020 y compris

Financement du Fonds de 1997 jusqu'en 2020 y compris	Fr.	22'875'000.00
Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2015	./. Fr.	19'989'489.65
<b>Part de l'ARG (70%)</b>	Fr.	<b>2'885'510.35</b>

## Participation globale des communes pour 2016

	Bases de calcul <sup>1</sup>		Contributions de fonctionnement Fr. 4.50/habitant				Contributions d'investissement			Montant total des contributions facturées pour 2016 <sup>2</sup>  (Fr. pour l'année)
	Population légale au 31.12.2014	Indice du potentiel fiscal 2016	Population légale	Fr. 4.50/habitant		Population légale	Population légale x IPF	75%	Total	
				25%	75%					
<b>Bas-Inyamon</b>	1'242	69.72	1'397	3'072.95	4'470.20	6'020	13'239.20	19'259.00	23'729.20	
<b>Botterens</b>	529	74.50	595	1'398.60	1'993.75	2'564	6'025.55	8'589.55	10'583.30	
<b>Broc</b>	2'514	76.46	2'828	6'821.45	9'649.70	12'185	29'388.85	41'573.80	51'223.50	
<b>Bulle</b>	21'464	107.91	24'147	82'195.75	106'342.75	104'033	354'124.00	458'156.55	564'499.30	
<b>Châtel-sur-Montsalvens</b>	262	102.21	295	950.30	1'245.05	1'270	4'094.30	5'364.15	6'609.20	
<b>Corbières</b>	821	81.95	924	2'387.65	3'311.30	3'979	10'286.70	14'265.95	17'577.25	
<b>Crésuz</b>	324	220.08	365	2'530.50	2'895.00	1'570	10'902.05	12'472.45	15'367.45	
<b>Echarlens</b>	812	85.86	914	2'474.15	3'387.65	3'936	10'659.35	14'595.00	17'982.65	
<b>Grandvillard</b>	806	83.44	907	2'386.65	3'293.40	3'907	10'282.35	14'188.90	17'482.30	
<b>Gruyères</b>	2'090	87.99	2'351	6'526.15	8'877.40	10'130	28'116.60	38'246.50	47'123.90	
<b>Hauteville</b>	615	77.83	692	1'698.65	2'390.55	2'981	7'318.20	10'299.00	12'689.55	
<b>Haut-Inyamon</b>	1'488	66.67	1'674	3'520.55	5'194.55	7'212	15'167.60	22'379.70	27'574.25	
<b>Jaun</b>	664	62.75	747	1'478.65	2'225.65	3'218	6'370.35	9'588.65	11'814.30	
<b>La Roche</b>	1'558	90.06	1'753	4'979.40	6'732.15	7'551	21'452.70	29'004.10	35'736.25	
<b>Le Pâquier</b>	1'101	80.14	1'239	3'131.20	4'369.85	5'336	13'490.25	18'826.60	23'196.45	
<b>Marsens</b>	1'797	88.55	2'022	5'646.95	7'668.60	8'710	24'328.75	33'038.50	40'707.10	
<b>Morlon</b>	585	97.03	658	2'014.35	2'672.50	2'835	8'678.50	11'513.90	14'186.40	
<b>Pont-en-Ogoz</b>	1'749	88.32	1'968	5'481.85	7'449.50	8'477	23'617.40	32'094.50	39'544.00	
<b>Pont-la-Ville</b>	591	82.88	665	1'738.25	2'403.15	2'865	7'488.95	10'353.45	12'756.60	
<b>Riaz</b>	2'348	91.32	2'642	7'609.25	10'250.75	11'380	32'782.85	44'163.25	54'414.00	
<b>Sâles</b>	1'444	81.16	1'625	4'158.95	5'783.45	6'999	17'918.10	24'916.95	30'700.40	
<b>Sorens</b>	1'066	109.41	1'199	4'138.95	5'338.20	5'167	17'831.90	22'998.65	28'336.85	
<b>Val de Charmey</b>	2'384	99.70	2'682	8'434.85	11'116.85	11'555	36'339.95	47'894.80	59'011.65	
<b>Vaulruz</b>	1'049	76.76	1'180	2'857.50	4'037.65	5'084	12'311.00	17'395.35	21'433.00	
<b>Vuadens</b>	2'277	79.81	2'562	6'449.05	9'010.70	11'036	27'784.55	38'820.80	47'831.50	
<b>TOTAUX</b>	<b>51'580</b>		<b>58'027.50</b>	<b>174'082.50</b>	<b>232'110.00</b>	<b>250'000.00</b>	<b>750'000.00</b>	<b>1'000'000.00</b>	<b>1'232'110.35</b>	
								<i>Différence d'arrondi</i>	-0.35	

<sup>1</sup> Calculs basés sur la population légale au 31.12.2014 et l'indice du potentiel fiscal pour l'année 2016

<sup>2</sup> Les échéances de paiement sont fixées au 29 février 2016 pour la première partie et au 31 juillet 2016 pour la seconde partie

# A. FONCTIONNEMENT ARG

## Comité/Assemblée/Secrétariat/Commissions ARG

	COMPTES 2014		BUDGET 2015		COMPTES 2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
3100 Jetons de présence *1	31'057.25		30'000.00		38'025.00	
3120 Frais de réceptions et dédommagements	7'083.80		12'000.00		10'217.90	
3200 Frais de port, téléphones, matériel de bureau, internet et informatique *2	15'783.50		15'000.00		12'203.90	
3300 Participations diverses et dons *3	11'000.00		20'000.00		15'736.35	
3310 Mandats à des tiers *4	40'934.65		80'000.00		24'340.00	
3320 Divers *5	1'100.00		3'000.00		3'573.45	
3500 Rémunération Secrétariat régional *6	88'455.55		130'000.00		130'395.05	
3520 Frais Secrétariat régional *6	28'818.30		25'000.00		32'113.65	
3600 Frais de révision	3'024.65		2'500.00		2'538.00	
3700 Frais bancaires	196.45		500.00		224.05	
3720 Intérêts des emprunts du Fonds Régional *7	49'200.00		43'800.00		43'800.00	
3800 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *8		55'475.46		107'800.00		63'863.32
4100 Contribution des communes *9		196'088.10		226'000.00		226'462.70
4250 Mandat de prestations *10		22'800.00		27'000.00		22'300.00
4300 Intérêts des capitaux		2'290.59		1'000.00		541.33
<b>Sous-total</b>	<b>276'654.15</b>	<b>276'654.15</b>	<b>361'800.00</b>	<b>361'800.00</b>	<b>313'167.35</b>	<b>313'167.35</b>

### Notes :

- \*1 Activités en augmentation en raison du nombre de séances de Commissions et des projets en cours, notamment : Comptoir de la Singine 2015, étude de planification régionale, fusion de communes, etc.
- \*2 Y compris les frais annuels pour le site internet
- \*3 Notamment frais pour le Comptoir de la Singine : apéritif, cartes d'entrée, défrayements, animations, assurances, traductions et éclairage
- \*4 Mandats dans le cadre du Centre sportif (honoraires, identité visuelle) et mandats d'analyse de dossiers en révision lors de demandes de préavis de l'Etat
- \*5 Y compris frais d'annonces pour repouvoir le poste de juriste
- \*6 Y compris nouveau poste de juriste à 50% depuis le mois d'août 2015
- \*7 Intérêts des emprunts nécessaires pour financer la participation de l'ARG aux projets des remontées mécaniques
- \*8 Perte en diminution du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement
- \*9 Les contributions de fonctionnement ont été augmentées à Fr. 4.50 par habitant pondérées à raison de 25 % par la population légale et à raison de 75 % par la population légale x l'IPF, soit Fr. 226'462.70 au total
- \*10 Depuis 2009, le canton de Fribourg attribue des mandats de prestations aux régions en relation avec la NPR. Le budget 2015 était optimiste, mais les comptes correspondent aux années précédentes

## B. FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT

	COMPTES 2014		BUDGET 2015		COMPTES 2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>Utilisation des fonds</b>						
5290 Projet de télésiège Moléson *11			924'500.00		0.00	
5160 Stand du Comptoir de la Singine *12			0.00		60'000.00	
5600 Etude Ernst & Young pour le projet de centre sportif (phase 2) *13	112'470.00		0.00		38'440.60	
5700 Etude Urbasol de planification régionale *14			90'000.00		46'270.00	
<b>Origine des fonds</b>						
6100 Contributions ordinaires		1'000'000.00		1'000'000.00		1'000'000.00
6300 Contributions supplémentaires pour le crédit supplémentaire de Charmey *15					0.00	65'000.00
6600 Contributions supplémentaires pour le projet de télésiège de Moléson				277'350.00		277'350.00
6800 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *8	55'475.46		107'800.00		63'863.32	
<b>Avances à terme fixe</b>						
7240 ATF no 17 Fr. 1'500'000.-- / 2.02% / 23.05.2011 - 22.05.2016						
7250 ATF no 18 Fr. 1'000'000.-- / 0.80% / 31.08.2011 - 31.08.2014	1'000'000.00					
7260 ATF no 19 Fr. 1'500'000.-- / 0.90% / 31.05.2012 - 30.05.2017						
<b>Sous-total</b>	<b>1'167'945.46</b>	<b>1'000'000.00</b>	<b>1'122'300.00</b>	<b>1'277'350.00</b>	<b>208'573.92</b>	<b>1'342'350.00</b>
Variation des disponibilités		167'945.46	155'050.00		1'133'776.08	
<b>Total</b>	<b>1'167'945.46</b>	<b>1'167'945.46</b>	<b>1'277'350.00</b>	<b>1'277'350.00</b>	<b>1'342'350.00</b>	<b>1'342'350.00</b>

### Notes :

\*8 Perte en diminution du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement

\*11 Projet de télésiège des Joux à Moléson . dernière infrastructure à réaliser sur les cinq projets qui ont été soutenus par l'ARG selon décision de l'Assemblée des délégués du 6.11.2008. Le projet a pris du retard en raison d'oppositions et n'a ainsi pas encore débuté

\*12 Prise en charge par le Fonds régional des coûts de réalisation de la base du stand pour le Comptoir de la Singine qui est réutilisable, selon décision de l'Assemblée des délégués du 7.05.2015 (Fr. 60'000.-), solde pris en charge dans le compte de fonctionnement (position 3300)

\*13 2ème phase de l'étude d'Ernst & Young relative au Centre sportif financée pour moitié par la Nouvelle Politique Régionale selon décision du Conseil d'Etat du 24.09.13 et l'autre moitié par l'ARG selon décision de l'Assemblée du 7.11.13 (Fr. 230'000.-) ; solde à payer en 2016

\*14 Etude pour la mise en place d'une stratégie de développement des zones d'activités et d'une politique foncière active en Gruyère financée par le Fonds régional selon décision de l'Assemblée des délégués du 4.12.2014 (Fr. 90'000.-), avec une participation de 25% prise en charge par la NPR ; solde à payer en 2016

\*15 Suite à un accord négocié entre RMF SA et les assurances, l'ARG a récupéré une partie de son investissement consenti dans le cadre du crédit supplémentaire destiné au télésiège de Charmey et prélevé dans le Fonds régional (Fr. 221'273.-)

## C. BILANS COMPARES AU 31.12.2014 ET AU 31.12.2015

	31.12.2014	31.12.2015
<b>ACTIF</b>		
1020 BCF, cpte courant no 11.16.083603-08	1'228'206.40	2'300'633.25
1095 Banque CIC, cpte courant no 800414.1	6.60	6.60
1098 Banque Valiant, cpte courant no 40.061.283.190.5	2'098.40	2'085.00
1310 Titres (Télégruyère SA - Espace Gruyère SA - Les Bains de la Gruyère SA - Remontées mécaniques fibourgeoises SA) *16	1.00	1.00
1320 Fonds de compensation des communes	3'000'000.00	3'000'000.00
1390 Actifs transitoires *17	55'200.95	15'400.00
1400 Débiteurs AFC	1'127.72	189.45
<b>Total de l'actif</b>	<b>4'286'641.07</b>	<b>5'318'315.30</b>
<b>PASSIF</b>		
2210 Emprunts	3'000'000.00	3'000'000.00
2400 Créanciers	65'593.85	0.00
2590 Passifs transitoires *18	74'387.30	37'879.30
2460 Provision sentiers du Lac *19	15'000.00	15'000.00
2800 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement	376'653.22	312'789.90
<b>Total du passif</b>	<b>3'531'634.37</b>	<b>3'365'669.20</b>
<b>2900 Dette / Fortune nette *20</b>	<b>755'006.70</b>	<b>1'952'646.10</b>

### Notes:

- \*16 Titre de Télégruyère SA pour une valeur nominale de Fr. 56'000.- / Espace Gruyère SA pour une valeur nominale de Fr. 450'000.- / Les Bains de Charmey en Gruyère SA pour une valeur nominale de Fr. 1'000'000.- et Remontées Mécaniques Fibourgeoises SA pour une valeur nominale de Fr. 21'700.-
- \*17 Solde du versement du mandat de prestations pour 2015 à recevoir de la Promotion économique, participation à l'animation à recevoir du Comptoir de la Singine
- \*18 Honoraires pour l'étude de planification régionale, solde jébons présences 2015 et charges sociales, frais fiduciaire
- \*19 Provision pour l'étude qui est réalisée en 2016 pour un plan de mobilité autour du lac de la Gruyère et la mise en valeur des rives du lac
- \*20 Fortune au 31.12.2014 (755'006.70) augmentée de la variation des disponibilités (1'133'776.08) et augmentée de l'avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement (Fr. 63'863.32)